

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-33 en date du 12/05/2015 portant modification du temps de travail du poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 12 Mai 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 05 Mai 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, DUCHEZ Michel, BABAUDOU Pascal, DUBREUIL Marc, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, HARGE Andrée, BERGER Thierry, DUFOUR Aurore, LATOUR Christelle, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine.

Représentés : MM. LEBLOIS Jean-Claude procuration à FAUCHER Alain

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une réorganisation du travail afférent à l'emploi d'Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe.

En effet, l'augmentation de la masse de travail au secrétariat de mairie nécessite une augmentation de la durée hebdomadaire de travail relative à cet emploi à raison de 35H00.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, (article 97 et 104 à 108),

- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (articles 18 à 19 et 30 à 33),

- Considérant que lorsqu'il est décidé de modifier, soit en hausse, soit en baisse, le nombre d'heures de services hebdomadaires afférent à un emploi permanent à temps non complet, cette modification est assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal :

DECIDE d'augmenter, à compter du 1^{er} Juillet 2015, la durée hebdomadaire de travail relative à l'emploi d'Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe, à raison de 35H00.

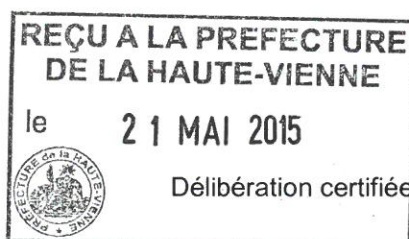
APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} Juillet 2015 :

Filière	Grade	Effectifs	Durée hebdo
Administrative	Secrétaire de Mairie	1	31H30
Administrative	Adjoint Administratif territorial de 1 ^{ère} classe	1	35H00
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35H00
Technique	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	1	35H00
Technique	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	3	35H00
Sanitaire et social	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	35H00

A La Geneytouse, le 15 Mai 2015

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée le 20 mai 2015 et transmise à la Préfecture.